

Propos financiers

Hiver 2023

Chers clients, chères clientes,

Nous espérons que vous avez passé un agréable congé et que vous avez bien profité des célébrations du Nouvel An. Nous vous souhaitons à vous et à votre famille une bonne santé et du bonheur pendant toute l'année qui vient.

Nous sommes heureux de vous transmettre notre tout dernier bulletin qui aborde une multitude de questions financières — planification patrimoniale, investissement, planification de la retraite, et plus encore. Par exemple :

- Avez-vous songé à prendre une résolution financière pour le Nouvel An ? Vous trouverez à la page 1 un article qui vous aidera à la prendre... et à la tenir!
- Aimeriez-vous savoir si vous pouvez prendre votre retraite plus tôt que prévu ? Nous vous expliquons à la page 2 comment nous — c'est-à-dire vous et nous ensemble — allons déterminer la date de ce grand jour!
- Nous entrons dans la saison des REER. Vrai ou faux ? Découvrez à la page 4 pourquoi la « saison des REER » s'étend en fait sur 12 mois.
- Nouveauté : Le CELIApp.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de votre plan d'investissement, que ce soit pour obtenir un conseil ou pour nous demander de réviser votre portefeuille.

Très cordialement,

CELI

VOS NOUVEAUX DROITS POUR L'ANNÉE 2023 : 6 500 \$ PORTANT LA LIMITE TOTALE CUMULATIVE DEPUIS 2009 À 88 000 \$

REER

LA COTISATION MAXIMALE EST LE PLUS PETIT DE CES 2 MONTANTS SOIT : 18% DE VOS REVENUS GAGNÉS DE L'ANNÉE 2022 OU 30 780 \$

REEE

30% DE SUBVENTIONS JUSQU'À UNE COTISATION DE 2 500 \$ PAR ENFANT PAR ANNÉE

Le secret pour atteindre ses objectifs financiers



C'est dans la nature humaine de se donner des objectifs larges, comme : « Je dois commencer à faire de l'exercice. » Mais pour atteindre un objectif, le meilleur moyen consiste à se fixer une première étape. Par exemple, « commencer à faire de l'exercice » deviendra « aller marcher d'un bon pas chaque jour ».

C'est aussi vrai en matière de planification financière. Imaginons que quelqu'un souhaite pousser un peu plus loin sa planification successorale, qui pour le moment est uniquement comprise d'un testament. La première étape serait de communiquer avec un notaire ou un avocat pour obtenir une procuration et un mandat de protection.

Prendre une résolution

Vous vous êtes fixé un objectif financier que vous tenez à mener à bien. Commencez par vous fixer une première étape atteignable. Vous pouvez même en faire votre résolution financière (du Nouvel An) une résolution réalisable.

Prenez l'exemple d'un couple nouvellement retraité qui hésite entre

acheter une résidence d'été au bord d'un lac ou une résidence d'hiver dans le Sud. Il pourrait commencer par louer un condo dans le sud des États-Unis le temps d'un hiver et ainsi découvrir le mode de vie des « snowbirds ».

Ou supposons que quelqu'un souhaite se constituer un fonds d'urgence. Jusqu'à présent, cette personne se disait qu'en cas d'urgence, elle pourrait puiser dans ses économies ou utiliser sa marge de crédit. Maintenant que le marché baisse et que les taux d'intérêt montent, elle préférerait ne pas avoir à encaisser ses placements ni à emprunter. Dans son cas, la première étape serait d'ouvrir un compte d'épargne à intérêt élevé dédié exclusivement à ce fonds d'urgence.

Nous sommes là

N'hésitez pas à discuter avec nous de l'objectif que vous souhaitez atteindre. Très souvent, le seul fait d'en parler à quelqu'un vous motivera à vous mettre à la tâche et à respecter votre engagement. De plus, nous pourrions vous conseiller et vous guider dans votre progression.



Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM®
Conseillère en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
Téléphone : 450 686-5433
AnniePier.Laplante@bnc.ca

Ghislain Messier, B.A.A., PI, Fin., CIM®
Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
Téléphone : 450 686-5708
Ghislain.Messier@bnc.ca

Elizabeth Hardy, PI, Fin.
Conseillère en gestion de patrimoine
Téléphone : 450 686-5221
Elizabeth.Hardy@bnc.ca

Financière Banque Nationale
Gestion de Patrimoine
2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 610
Laval (Québec) H7T 2P6
Télécopieur : 450 686-5779
Sans frais : 1 888 686-1018
Site web
LinkedIn

En janvier, les médias multiplient les prédictions quant à l'avenir de l'économie et des marchés. Peut-on s'y fier? Si on est attentif, on remarque qu'elles se contredisent. Pourquoi? Parce que personne ne peut prédire ce qui se passera sur les marchés. Il s'agit uniquement de suppositions et non de renseignements fiables sur lesquels on peut s'appuyer pour investir ou composer son portefeuille. Ce qui compte, c'est que votre portefeuille soit diversifié et conçu pour que vous puissiez atteindre vos objectifs financiers à long terme, peu importe le contexte boursier — il n'y a donc aucune raison de se laisser influencer par les inévitables prédictions de janvier.

LAPLANTE | MESSIER | HARDY
Groupe gestion de patrimoine familial

Planification de la retraite

Quand doit-on prendre sa retraite?

On trouve en ligne des calculateurs qui, à partir des informations qu'on leur donne, indiquent si on peut prendre sa retraite à l'âge souhaité. La plupart se fondent sur un pourcentage du revenu que l'on a avant la retraite pour estimer celui dont on aura besoin à la retraite. Mais ces résultats risquent de ne pas vous donner le portrait fidèle de votre situation.

En effet, il faut tenir compte de plusieurs facteurs pour déterminer la somme d'argent nécessaire pour prendre votre retraite et quand vous pourriez la prendre.

Imaginez votre retraite

La plupart des gens aiment rêver à ce qu'ils feront pendant leur retraite. En fait, imaginer de quelle façon vous allez profiter de ce long congé est un exercice de planification utile. Et il est encore plus utile quand vos rêves donnent lieu à un plan précis. Une fois ce plan établi, venez-nous en faire part pour que nous puissions vous accompagner pour évaluer de vos objectifs financiers.

Rêvez-vous de faire le tour du monde? De vous rapprocher de vos petits-enfants? De reprendre une passion en commerce? Quel que soit votre rêve, il importe que vous teniez à jour vos projets de retraite.

Déterminer la date de la retraite

Maintenant que vous savez ce que vous voulez faire pendant votre retraite, il est temps d'ajouter des estimations de valeur monétaire à vos plans. Nous veillerons à ce que tous les coûts aient été pris en compte, y compris les dépenses personnelles ou les dépenses de soins de longue durée, ou de la création d'un fonds de retraite d'urgence. Aussi, il faudra

tenir compte de vos autres projets. Vous souhaitez peut-être léguer un héritage important à vos proches, donner de l'argent à une œuvre de bienfaisance, ou même aider un de vos enfants ou de vos petits-enfants qui a besoin d'un coup de pouce financier.

Nous évaluerons ensuite vos besoins financiers et toutes vos sources de revenus. Cet exercice nous permettra d'estimer la date la plus rapprochée à laquelle vous pourriez prendre votre retraite tout en ayant assez d'argent pour vivre comme vous l'entendez et la confiance que vos épargnes dureront jusqu'à la fin de vos jours. Sinon, pour vous aider à établir votre objectif financier, nous nous occuperons d'évaluer combien vous devez épargner pour prendre votre retraite à 65 ans, ou à l'âge de votre choix. En effet, pour prendre une décision éclairée, il serait pertinent de savoir quels seront vos revenus de retraite si vous prenez celle-ci à différents âges précis.

Prendre sa retraite plus tôt ou plus tard?

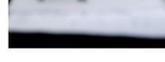
Pour certaines personnes, le jour de la retraite est coulé dans le béton, pour d'autres, ça dépend. Diverses circonstances peuvent inciter quelqu'un à prendre sa retraite plus tôt que prévu. Il s'agit parfois d'une retraite d'argent imprévue, comme une offre de



retraite anticipée irrésistible ou un legs approuvé par le conjoint, ce qui mène à la suite du décès de son conjoint.

On peut tomber malade ou vouloir protéger son bien-être mental. Le plus souvent, c'est qu'on se sent tout simplement prêt à troquer le travail contre la vie de retraite et on demande à son conseiller si c'est possible financièrement.

La décision de retarder le moment de la retraite peut être due à des raisons strictement financières. Un couple change ses projets de retraite afin d'acheter une maison de vacances et décide de travailler plus longtemps pour y arriver. Un autre voudra épargner davantage pour se prémunir contre les imprévus. Enfin, certaines personnes repoussent l'heure de la retraite pour des raisons non financières — tout simplement parce qu'elles aiment leur travail.



Investissement

Investir à l'approche de la retraite

Quand l'heure de la retraite approche, les investisseurs veulent habituellement que leurs avoirs soient bien protégés et à l'abri d'une éventuelle correction du marché qui risquerait de faire dérailler leur projet. Il fut un temps où les préretraités pouvaient se servir d'une formule toute simple pour déterminer la composition de leur portefeuille : il suffisait de soustraire son âge du nombre cent et on obtenait le pourcentage d'actions. Bref, quand on avait 60 ans, il devait contenir 40 % d'actions et 60 % d'investissements à revenu fixe.

Mais de nos jours, alors que le rendement des titres à revenu fixe est plus modeste et l'espérance de vie plus longue, cette formule ne s'applique plus à nombre d'investisseurs. En effet, le portefeuille risquerait de ne pas avoir un potentiel de croissance suffisant pour une retraite qui durera 20 ans, voire 25 ans ou plus encore.

Désormais, nous composons sur mesure un portefeuille pour chaque investisseur afin qu'il réponde à son besoin de sécurité à court terme tout en ayant un potentiel de croissance à long terme. Pour ce faire, nous prenons en compte divers facteurs individuels, dont la valeur nette de l'investisseur, la vie qu'il souhaite avoir à la retraite, une projection de son revenu de retraite, sa tolérance au risque et la situation financière de son partenaire de vie.

Dans certains cas, le plan d'investissement privilégié à l'approche de la retraite tient également compte de l'une ou l'autre des nombreuses stratégies quant aux revenus de retraite. Par exemple, on pourra créer avant la retraite une réserve de liquidités qui servira durant les premières années de la retraite — un fonds qui sera à l'abri de la volatilité du marché.

Êtes-vous sur la même longueur d'onde que votre conjoint en matière d'investissements?

On est porté à croire qu'il est préférable que les deux conjoints aient la même personnalité en tant qu'investisseurs. Toutefois, il se peut qu'être différents soit une bonne chose.

Quand on est différents

Un couple épargne en vue de sa retraite. L'un des conjoints préfère des investissements à court terme dont il n'aura pas à se soucier, quitte à épargner et à investir davantage. L'autre se sent à l'aise d'investir audacieusement, convaincu qu'un portefeuille à haute teneur en actions finira par rapporter davantage avec le temps.

Cette divergence en matière d'investissement peut devenir bénéfique dans deux cas.

Premièrement, si les deux conjoints en arrivent à un compromis, la composition de leur portefeuille sera plutôt équilibrée. Ainsi, le conjoint plus conservateur profitera des occasions offertes par le marché, tandis que le plus audacieux n'exposera pas les épargnes durablement gagnées à des risques inutiles.

Deuxièmement, chaque conjoint peut investir de son côté en fonction de sa tolérance au risque. De cette façon, chacun aura la satisfaction



de respecter sa propre nature d'investisseur. Et, en tant que couple, leurs deux portefeuilles combinés atteindront un équilibre sain entre la protection du capital et une éventuelle croissance à long terme.

Quand on voit les choses du même oeil

Les couples dont chaque conjoint a la même approche en matière d'investissement s'estiment chanceux. Or, trop se ressembler peut faire appel à la prudence.

Voici un couple dont les deux conjoints sont des investisseurs ultraconservateurs. Comme leurs placements produisent des rendements plutôt modestes, il leur

faudra épargner et investir davantage pour atteindre leurs objectifs à long terme.

En revanche, un couple dont les deux conjoints sont des investisseurs audacieux devra s'assurer de ne pas trop spéculer. Un portefeuille constitué d'investissements très risqués pourrait mettre en péril leur plan de retraite ou leurs autres objectifs financiers.

Dans tous les cas, en travaillant de concert avec votre conseiller, vous mettez toutes les chances de votre côté pour que votre plan d'investissement tienne compte non seulement de vos objectifs tant financiers que personnels, mais aussi du tempérament de chaque conjoint.

Planification des investissements

Quand et comment contribuer à son REER ?

Certains disent qu'il y a cinq saisons au Canada — le printemps, l'été, l'automne, l'hiver et la saison des REER. C'est dire à quel point les Canadiens ont pu habitude d'attendre les deux mois précédents la date butoir pour investir dans leur REER enregistré d'épargne retraite (REER).

Les Canadiens qui reçoivent un revenu ont jusqu'à 60 jours après le Nouvel An pour contribuer à leur REER un montant déductible de leur revenu imposable de l'année précédente. Ainsi, cette année, ils auront jusqu'au 1^{er} mars 2023 pour contribuer à leur REER de l'année 2022.

La saison des REER ne devait pas se réduire à ces deux mois, mais devrait plutôt s'étaler sur les douze mois de l'année, à raison de contributions

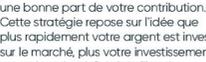
versées chaque mois ou chaque jour de paye. Idéalement, ces deux mois devraient vous servir uniquement à étoffer votre REER, si nécessaire, et non pas à y verser un seul gros montant.

C'est payant de contribuer à long terme d'année

En investissant dans votre REER chaque mois ou chaque jour de paye, il vous sera plus simple d'inclure le montant dans votre budget.

Une autre possibilité — investir tôt

Certains investisseurs déposent une grosse somme dans leur REER dès le début de l'année concernant ce REER — soit plus de 12 mois avant la date butoir. Par exemple, si vous recevez une



prime annuelle, elle pourrait constituer une bonne part de votre contribution.

Cette stratégie repose sur l'idée que plus rapidement votre argent est investi sur le marché, plus votre investissement pourrait croître à l'abri de l'impôt. Certes, ce n'est pas tout le monde qui se sent à l'aise d'investir une grosse somme d'argent d'un coup. Votre conseiller pourra vous aider à prendre une décision.

L'un de vous deux est resté à la maison pour prendre soin des enfants?

Bon nombre de Canadiens sont restés à la maison pour prendre soin de leurs jeunes enfants. Mais plusieurs ignorent que le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) en tiennent compte pour déterminer les prestations de retraite.



Le Régime de pensions du Canada a une disposition relative à l'éducation des enfants pour les parents qui ont quitté leur emploi ou qui ont travaillé moins pour élever un enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 7 ans. Normalement, quand on calcule vos prestations de retraite, les périodes pendant lesquelles votre revenu a été moins élevé font baisser le montant que vous recevrez. Or, grâce à cette disposition, le Régime de pensions du Canada exclut de son calcul les mois pendant lesquels vous avez eu moins ou pas de revenu parce que vous êtes resté à la maison pour prendre soin de votre enfant. Par conséquent, vos prestations de retraite sont plus élevées.

Vous pouvez réclamer cette disposition relative à l'éducation d'un enfant quand vous présentez votre demande de prestations. Et si vous recevez déjà des prestations, vous y demeurez quand même admissibles.

Pour les résidents du Québec : le Régime des rentes du Québec

La période sur laquelle le gouvernement se fonde pour calculer vos prestations exclut les mois où votre enfant avait moins de 7 ans et où vos revenus de travail n'exécédait pas l'exemption de base.

Tirer le meilleur profit des dons de bienfaisance

C'est une habitude que l'on prend sans trop s'en rendre compte. On remplit sa déclaration de revenus et on y inclut uniquement les dons de bienfaisance que l'on a faits soi-même pendant l'année en cours. Or, on peut faire mieux que ça.

Pour vos dons caritatifs, le gouvernement fédéral vous accorde un crédit d'impôt de 15 % pour les premiers 200 \$ et de 29 % pour les dons supérieurs à 200 \$. Divers choix s'offrent à vous quant à la manière de déclarer ces dons. Vous pouvez combiner vos reçus fiscaux avec ceux de votre conjoint ou conjointe, ou les accumuler pendant cinq ans — voire faire les deux. Vos dons ajoutés à ceux de votre conjoint ou conjointe pourraient représenter une somme qui dépasse le seuil



de 200 \$, et donc vous valoir un crédit d'impôt de 29 %.

Cette stratégie vaut certes la peine quand les sommes mises en commun excèdent 200 \$, et elle est encore plus valable quand on y ajoute le crédit d'impôt du gouvernement provincial. L'un ou l'autre des conjoints peut réclamer le crédit d'impôt, mais celui dont le revenu est supérieur en bénéficiera davantage.

Partager le RPC et le RRQ

Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec permettent à un couple d'équilibrer dans une certaine mesure les montants qu'ils recevront à leur retraite.

Une part de la pension de retraite, tant du RPC que du RRQ, du conjoint ayant le revenu le plus élevé est reportée à la pension de retraite du conjoint ayant le moins élevé.

Cette disposition, appelée « partage de la pension de retraite entre conjoints », est plus profitable quand le couple a vécu ensemble longtemps.

Prenez à titre d'exemple un couple, Elyse et Robert. Ils ont vécu ensemble pendant toutes les années où ils ont contribué au RPC ou RRQ. À l'origine, Elyse envoie mensuellement 900 \$ en guise de pension, et Robert 300 \$. Depuis qu'ils partagent



également leurs prestations de retraite de 1 200 \$, chacun reçoit 600 \$ par mois. Ainsi, en tant que couple, ils payent moins d'impôt, car leur revenu qui était le plus, a été diminué et celui qui l'était le moins a augmenté.

NOUVEAUTÉ - CELIAPP

Le CELIAPP : c'est quoi?

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) est un compte d'épargne libre d'impôt destiné à l'achat d'une maison. Celui-ci permettrait aux acheteurs d'une première habitation d'épargner 40 000 \$ de manière non imposable. Ce nouveau compte devrait être opérationnel en 2023, mais plusieurs questions restent en suspens et nous restons à l'affût des détails.

[Cliquez ici pour en savoir davantage](#)

Pour toutes questions :
Infos@LaplanteMessierHardy.com
LaplanteMessierHardy.com

Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM®
Conseillère en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
450-686-5433
AnniePier.Laplante@bnc.ca

Ghislain Messier, B.A.A., PI, Fin., CIM®
Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
450-686-5708
Ghislain.Messier@bnc.ca

Elizabeth Hardy, PI, Fin.
Conseillère en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
450-686-5221
Elizabeth.Hardy@bnc.ca

Déborah Beech
Associée principale en gestion de patrimoine
450-686-4533
Dellilah.Beech@bnc.ca

Annie-Pier Lépine
Adjointe
450-686-5727
Annie-Pier.Lepine@bnc.ca

Jennifer Jérôme
Adjointe
450-686-5741
Jennifer.Jerome@bnc.ca